qui n'est pas occupée par nos troupes... « Il y a 14 mois qu'ont commencé les persécutions par lesquelles des mandarins annamites ont cherché le moyen de se venger des glorieux faits d'armes de notre corps expéditionnaire. Les missionnaires et de nombreux indigènes ont été les victimes.

» Même actuellement, la province de Thanh-Hoa n'est pas encore en paix ; les prêtres indigènes sont toujours obligés de se tenir cachés ; les chrétiens, loin d'avoir été indemnisés, sont toujours exposés aux vexasions des mandarins. Ceux-ci, voyant que les Français ne réclament rien d'eux, obligent les chrétiens à payer un impôt sur les champs qu'ils n'ont pu ensemencer et forcent les villages incendiés de fond en comble à leur fournir leur contingent de soldats comme avant les massacres.

» La province de Than-Hoa est actuellement un foyer de révolte contre les Français; c'est là que se retirent tous les mécontents, tous les mandarins chassés des provinces du Nord, et un grand nombre de mandarins de la capitale y ont établi leur résidence. Le trop fameux ennemi de la France et des chrétiens, Ton-Thut-Tuyet, vient d'y envoyer sa femme et ses trois fils. L'anarchie la plus complète règne dans la partie montagneuse du pays.

» Quant aux coupables qui ont massacré et pillé les chrétiens, non-seulement on ne les cherche plus, mais on relâche même ceux qu'on avait emprisonnés ; deux des principaux organisateurs des massacres se promènent librement et avec éclat, dans les rues du chef-lieu de la province.»

ARRIVÉE DE TRANSPORTS

Toulon, 22 janvier. — Le *Burgundia* et le *Cachemire*, qui viennent prendre un matériel et des troupes pour le Tonkin, sont arrivés.

Brest, 22 janvier. — Le *Tarn*, ramenant les restes du commandant Rivière, est arrivé à quatre heures.

Observations météorologiques. — *Paris, 23 janvier.* — La pression barométrique est de 758 à Brest; 768 à Belfort. — Le baromètre baisse en Bretagne et sur les côtes de la Manche ; il est en hausse sur toutes nos régions. — Temps probable : vent d'entre est et sud, ciel nuageux ou brumeux. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le parti opportuniste et les traités de commerce

La crise agricole et industrielle est le résultat de la mauvaise politique économique du gouvernement et des traités de commerce qu'il a conclus depuis 1881.

Ces traités de commerce eux-mêmes ont été la rançon des fautes commises à l'extérieur par les ministères opportunistes.

Le traité avec l'Italie, qu'est-ce autre chose qu'une compensation donnée au cabinet de Rome, mécontent de l'expédition de Tunisie ?

Pourquoi les traités ultérieurs avec la Suisse et l'Autriche sont-ils venus ouvrir aux produits allemands l'entrée en franchise sur le sol français ?

Parce que M. de Bismarck, qui pousse M. J. Ferry dans toutes ses aventures en Afrique et en Asie, au Sénégal, à Madagascar, au Tonkin, en Chine, s'est fait payer par des avantages consentis à l'agriculture et au commerce allemands, les facilités qu'il donnait à la France pour gaspiller au loin son or et son sang.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il dans cette détestable politique économique, pourquoi va-t-on nous parler, après les élections, des traités avec l'Angleterre et avec la Hollande, tous deux, aussi funestes que les précédents ?

Parce que M. de Bismarck veut se faire payer de nouvelles complaisances.

Il sait bien, notre grand ennemi, que chaque nouveau traité conclu par la France avec n'importe quel pays, est une nouvelle concession à l'Allemagne, qui, aux termes des conditions de Francfort, est toujours la nation la plus favorisée.

Chaque nouveau traité de commerce signé par nous constitue une véritable *surtaxe de guerre* que nous payons à nos vainqueurs.

M. Macarez se dit protectionniste, mais il se garde bien de condamner les traités de commerce.

Il n'ignore pas qu'ils sont l'une des bases de la politique ministérielle, et cette politique, il est déterminé à la soutenir.

Voyez ce qu'ont fait les sénateurs et les députés opportunistes du Nord, les patrons de M. Macarez.

M. Louis Legrand, ministre à La Haye, est l'auteur du traité avec la Hollande.

M. Casimir Fournier — le patron modèle de M. Macarez — a voté les traités avec la Suisse et avec l'Autriche, et, notoirement libre-échangiste, il s'est refusé à voter contre les traités avec l'Italie et avec la Belgique.

M. Pierre Legrand et tous les députés opportunistes du Nord ont bien voté contre l'article 1er du traité avec l'Italie, mais ils ont refusé de s'associer à la demande d'ajournement faite par les protectionnistes de la Chambre, prouvant ainsi qu'au fond ils approuvaient la politique du ministère.

M. Testelin a voté le traité avec l'Autriche le 7 mai 1884.

Et, puisque nous parlons de M. Testelin, rappelons qu'il combattait, devant le Sénat, en juillet 1882, la disposition accordant une juste indemnité aux cultivateurs dont les bestiaux étaient atteints de péripneumonie. M. Testelin ne craignait pas de dire que cette loi coûterait pour le seul département du Nord deux millions sept cent mille francs, alors que le crédit pour toute la France ne dépasse pas six cent mille francs.

Quels amis dévoués de l'agriculture que ceux qui soutiennent aujourd'hui M. Macarez!

Et si vous voulez bien vous convaincre de l'incompatibilité absolue qui existe entre nos intérêts économiques et les intérêts politiques des opportunistes, suivez la conduite de M. Méline.

Si M. Méline n'était pas homme politique, il présenterait peut être quelques garanties; mais, homme politique, M. Méline est opportuniste avant d'être protectionniste. Il a voté, le 3 décembre 1881, le traité de commerce avec l'Italie, ce traité qui, en fixant jusqu'en 1892 le droit d'entrée sur les vins alcoolisés, fait des vins espagnols et italiens le véhicule gratuit des alcools allemands.

Nos distillateurs connaissent bien l'effet funeste de ce traité qui fait entrer annuellement, *indemnes de droits*, plus de 600.000 hectolitres d'alcools allemands.

Ce péril fut signalé au moment de la discussion du traité et M. Méline est un esprit trop perspicace pour qu'il pût lui échapper.

Cependant, il a voté le traité.

Pourquoi ?

Parce que ses amis politiques ayant entrepris la guerre de Tunisie, il fallait faire payer par les industriels, les commerçants et les cultivateurs français, au profit des producteurs allemands et italiens, le prix stipulé par l'Allemagne et l'Italie pour leur consentement à cette expédition.

Le traité avec la Belgique a été particulièrement funeste pour l'industrie sucrière, puisque c'est lui qui a empêché d'établir une surtaxe supérieure à 7 fr. sur les sucres.

M. Méline a combattu le traité... mais il s'est refusé à voter contre.

Pourquoi ?

Parce qu'il y avait encore un intérêt politique à ménager, et que, pour les hommes de parti, l'intérêt politique domine l'intérêt économique.

M. Méline ne reste-t-il pas membre de ce gouvernement qui, persistant dans son système désastreux, propose un nouveau traité avec la Hollande et vient d'en négocier un autre avec l'Angleterre.

M. Macarez a déclaré au *Maire de Raismes* qu'il approuvait la politique opportuniste et qu'il la soutiendrait.

Cette politique, c'est la ruine de l'agriculture.

M. Macarez n'est donc pas, il ne saurait être le candidat de l'agriculture.

Il est un candidat politique, le candidat du ministère Ferry-Tirard.

La manifestation agricole du département du Nord ne peut se faire que sur un nom, sur celui du candidat indépendant, sur le nom de M. Fiévet.

Cultivateurs du Nord, prenez garde! Si vous votez pour le candidat du ministère, vous votez pour ceux qui ont fait les traités de commerce, vous votez pour ceux qui vous ont ruinés.

En leur envoyant M. Fiévet, vous leur signifierez nettement votre volonté d'en finir avec eux et avec leur politique.

ALFRED REBOUX

Mauvaises chicanes

Le *Petit Nord* bat piteusement en retraite. L'idée d'accuser M. Fiévet de se faire le défenseur des intérêts allemands a paru à tous si bizarre que le journal radical n'ose pas soutenir plus longtemps cette fumisterie de première grandeur ; aujourd'hui, il se replie en bon ordre sur le phylloxera de la betterave ; et comme les opportunistes sont généralement habitués à chercher des alliés dans les Allemands, le *Petit Nord* cite triomphalement l'opinion du docteur Jullius Kuhn de Hali.

Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter plus longtemps dans une discussion technique que le *Petit Nord* d'ailleurs ne saisirait peut-être pas très bien. Qu'il nous suffise d'apporter ici un témoignage qu'il ne récusera pas, nous en sommes certains, car c'est celui de M. Macarez.

Voici, en effet, les paroles que ce dernier a prononcées au banquet de la Société des agriculteurs du Nord :

« En résumé, qu'avons-nous voulu faire entendre par le discours que nous avons prononcé?

» Que, malgré tous les soins culturaux et sans que rien n'ait pu le faire prévoir à l'avance, la betterave avait été malade dans une large région de notre département, depuis Denain jusqu'à Douai. »

Or, c'est précisément dans cette large région que l'on cultivait à peu près uniquement des graines d'origine française. Donc, la maladie, M. Macarez le reconnaît lui-même, ne provient nullement de l'Allemagne, puisqu'elle a sévi sur des terrains où les graines étrangères n'avaient pas été employées.

Le *Petit Nord* veut-il une nouvelle preuve? La société des agriculteurs du Nord, présidée par M. Macarez, a accordé un prix d'honneur à M. Théophile Risbourg, de Cauroir, pour la richesse et le poids de ses betteraves. Or, ces betteraves, nous l'avons déjà dit, proviennent de graines allemandes et ce sont ces mêmes graines que M. Fiévet a achetées. De telle sorte que ce dernier, en agissant ainsi, pouvait se recommander de la haute approbation de M. Macarez et ne faisait qu'imiter une initiative que le conseiller général de Solesmes avait jugée digne d'une récompense exceptionnelle.

Détail particulièrement piquant, le père de M. Halette, beau-fils de M. Macarez, est associé dans les exploitations sucrières dirigées par M. Risbourg, dans ces exploitations où un an avant M. Fiévet, un intelligent directeur avait introduit des graines allemandes. Nous offrons de parier que le *Petit Nord*, toujours si loyal, se gardera bien de signaler cette circonstance à ses lecteurs. Nous serions surpris si l'*Echo du Nord* se conduisait autrement.

On le voit, nos adversaires, avant d'attaquer M. Fiévet, feraient bien de se concerter entre eux afin de ne pas se couper comme des témoins peu véridiques et d'apporter quelque unité dans leur polémique.

Nous trouvons un autre exemple de ce manque d'entente dans le bulletin hebdomadaire des SUCRES ET BETTERAVES de l'*Echo du Nord*. Nous y lisons en effet ce qui suit :

» Le mouvement d'expansion de l'Allemagne est d'un autre côté arrêté, grâce surtout à notre législation nouvelle qui, dans un temps prochain, nous permettra de lutter à armes égales avec notre redoutable concurrent. Dès cette campagne, des résultats remarquables d'amélioration de la betterave ont été obtenus et un certain nombre de nos usines françaises ont travaillé des racines aussi riches en sucre que les racines allemandes. C'est d'un bon augure pour l'avenir, et tout nous commande de nous rallier étroitement autour de la législation réparatrice qui permettra à l'industrie française de reprendre le rang élevé qu'elle occupait jadis parmi les nations sucrières du continent. »

De ces lignes, il résulte deux choses : d'abord que la législation nouvelle est une législation réparatrice autour de laquelle il faut se rallier étroitement.

Or, M. Macarez après avoir combattu l'impôt sur la betterave, s'y être rallié, s'en déclare aujourd'hui l'adversaire et nous annonce qu'il fera changer tout cela. Comment l'*Echo du Nord* explique-t-il l'évolution économique de son protégé, alors que le candidat trouve exécrable une loi que le journal déclare réparatrice ? Ce point mériterait d'être élucidé et nous ne saurions trop engager notre confrère à s'y appliquer. Les délégués sénatoriaux ne sont pas des imbéciles et ils s'apperçoivent facilement que toutes les grandes phrases de l'*Echo* ne reposent sur aucun argument sérieux.

Il résulte une seconde chose de la citation que nous avons faite, c'est qu'il importe de travailler des racines aussi riches en sucre que les racines allemandes et qu'un certain nombre de fabriques ont déjà obtenu de forts beaux résultats. Or, ces fabriques sont précisément celles où, comme dans l'établissement de M. Théophile Risbourg, on a travaillé des betteraves provenant de graines allemandes.

Donc, et c'est là où nous voulions en venir, l'*Echo du Nord* approuve indirectement, mais complètement la conduite de M. E. Fiévet, puisque ce dernier n'a fait qu'imiter les industriels, auxquels fait allusion le bulletin économique de ce même *Echo du Nord*.

Bien malgré eux, nous le reconnaissons, mais avec une clarté que l'on ne saurait contester, les adversaires de M. Fiévet se font les apôtres de sa candidature. Nous n'aurions oser espérer un tel concours ; mais, si tard venus que soient parmi nous ces nouveaux alliés, qu'ils nous permettent de les remercier bien sincèrement et du fond du cœur.

La popularité de M. Fiévet

Sous ce titre, le *Petit Nord* reproduit un article de l'*Ami du Peuple* de Douai, article dans lequel il est dit que M. Fiévet est si peu populaire dans les environs de Douai, que c'est dans cet arrondissement que « M. Macarez obtiendra la proportion la plus considérable de suffrages. »

Il y a des gens qui sont payés pour se taire et nous plaignons l'*Ami du Peuple* d'avoir élevé la voix en cette circonstance.

Il y a dix-huit mois, lors des élections départementales, deux candidats étaient en présence dans le canton de Douai-Sud : M. Watelle, que ses amis appellent *le doyen de la démocratie douaisienne*, et M. Edouard Fiévet. Comme aujourd'hui, l'*Ami du Peuple* faisait le métier de somnambule extra-lucide et prophétisait que, sauf deux, toutes les communes du canton ne donneraient à M. Fiévet que des minorités dérisoires.

Or, savez-vous ce qu'il advint ? L'*Ami du Peuple* avait sans doute mal lu dans l'avenir, mais ce fut précisément le contraire de ce qui était prédit. M. Fiévet eut des majorités écrasantes dans toutes les communes sauf deux et dans une de ces dernières, dans la ville de Douai même, il obtint la moitié des suffrages. Quant *au doyen de la démocratie douaisienne*, il dut se contenter des honneurs obscurs du conseil municipal, où il fut du reste nommé un des premiers, et du titre de doyen honoraire.

On comprend que, dans de semblables conditions, nous n'attachions qu'une importance relative aux prophéties du nécroman de l'*Ami du Peuple*; nous avons tenu à les signaler pour montrer à tous quels étaient les procédés de polémique de la presse opportuniste.

Le même journal, qui annonçait l'échec de M. Fiévet, alors que celui-ci triomphait à 760 voix de majorité au conseil général, est mal venu à rééditer, pour les besoins d'une mauvaise cause, ses calculs erronés. Une fois passe, deux fois lasse, dit le proverbe. C'est aussi notre avis.

Quoi qu'il en soit, nous serons bons princes et, l'élection terminée, nous nous engageons à ouvrir dans nos colonnes une souscription départementale pour offrir à l'*Ami du Peuple* une lunette d'honneur et un bonnet en tapisserie avec tous les attributs de son art.

RÉSUMONS & CONCLUONS !

La polémique électorale touche à sa fin.

Nous allons la résumer pour l'édification des délégués sénatoriaux et aussi du public.

Nous avons publié la profession de foi de M. Macarez.

Les journaux de gauche n'ont pas osé reproduire celle de M. Fiévet.

Nous avons donné, d'après nos confrères, le compte-rendu de la réunion tenue à Lille par les délégués « républicains » de l'arrondissement.

Nos adversaires n'ont pas cru prudent de donner une ligne des discours prononcés par MM. Plichon et des Rotours à la réunion plénière des délégués sénatoriaux indépendants.

Que prouve cette différence dans les procédés ?

C'est que nous n'avions rien à cacher et que, de l'autre côté, on a eu peur de la vérité, et qu'on l'a dissimulée.

Nous avons dit que M. Macarez, meunier, s'était fait importateur de blés étrangers et que, tant qu'il l'a pu, il avait combattu les droits sur les céréales qui sont contraires à ses intérêts personnels.

Le fait n'a pas été contesté ; il ne pouvait pas l'être.

Mais, pour créer une diversion, on a osé reprocher à M. Fiévet les sacrifices personnels qu'il a faits pour acclimater en France, au profit des cultivateurs, de nouvelles espèces de betteraves riches.

C'est absolument comme si on faisait un crime à nos fabricants d'introduire chez nous les procédés, les systèmes perfectionnés de l'étranger pour en enrichir notre pays.

Entre un meunier vendant bien cher, au lendemain de la guerre, du blé d'Australie à des cultivateurs qui croyaient acheter du blé propre à leurs ensemencements de mars, et M. Fiévet leur vendant au prix coûtant des graines étrangères qui peuvent rendre plus productive et plus avantageuse la culture de la betterave, il y a toute la différence qui sépare un spéculateur d'un agronome intelligent et patriote.

A M. Macarez, meunier et spéculateur, on a essayé d'opposer M. Fiévet raffineur.

Ici encore, voyez la bonne foi...

M. Fiévet est l'un des rares fabricants de sucre du-Nord qui aient réussi, au prix de sacrifices énormes, à lutter contre la raffinerie libre, contre la raffinerie parisienne qui, sous l'empire de l'ancienne législation, accablait du poids de ses privilèges l'industrie sucrière du Nord: M. Fiévet est l'auteur d'un mémoire écrasant contre cette raffinerie parisienne, mémoire que M. Pouyer-Quertier louait en 1872, à la tribune de l'Assemblée nationale...

Et, ce matin, l'*Echo du Nord* fait un grief à M. Fiévet d'avoir résisté aux raffineurs de Paris et d'avoir soutenu la concurrence contre eux !...

Il est certain que MM. Lebaudy, Say et Cie vont remercier l'*Echo* de cette bonne pensée.

Un journal de Valenciennes accuse M. Macarez d'avoir fait exempter un brasseur de sa parenté ou de ses amis du paiement de droits dus au Trésor.

M. Macarez demande une enquête au directeur des contributions indirectes.

M. le directeur ne nous donne pas le résultat de cette enquête, mais les journaux de M. Macarez rappellent qu'il y a quatorze ans, M. Fiévet fut condamné en justice de paix à cent francs d'amende parce qu'un expéditeur étranger lui avait renvoyé des sucres français sans indiquer à la douane la provenance exacte...

M. Fiévet a supporté les conséquences de la contravention commise par son correspondant étranger.

Et puis ?

Le maire de Masny a, dit-on, envoyé une adresse à l'Empereur au lendemain de la déclaration de guerre...

M. Edouard Fiévet, le candidat d'aujourd'hui, n'était pas maire de Masny en 1870.

Si une adresse a été envoyée à l'Empereur, elle a été signée par M. Constant Fiévet.

Et quel Français ne faisait pas alors des vœux pour le succès de nos armes.

Etait-ce bien au frère du colonel Fiévet, mort glorieusement à Strasbourg, qu'il convenait d'adresser aujourd'hui un tel reproche?

Est-ce tout?

Non.

M. Fiévet est un « invalide », M. Fiévet ne peut rendre aucun service, répète-t-on encore ce matin.

C'est l'*Echo du Nord* qui insiste là-dessus sans prendre garde aux rires qu'il soulève chez tous ceux qui connaissent M. Fiévet.

Il faut un certain courage pour présenter comme un « paralysé en robe de chambre et en pantoufles » l'homme qui, en toutes saisons, est sur pied dès quatre heures du matin pour parcourir ses immenses cultures et diriger ses usines, comme un « mannequin perché sur d'énormes béquilles » et un « automate », cet homme dont la volonté est de fer, ce conseiller général actif, dévoué, obligeant, à qui on ne pourrait reprocher ni une compromission, ni une transaction, quand il s'agit de l'intérêt de ses commettants.

Savez-vous ce que vous ne pouvez pardonner à M. Fiévet ?

C'est précisément cette énergie, cette fermeté de caractère qui contraste avec l'inconsistance et la mobilité de M. Macarez.

Vous en êtes réduits à la calomnie pour essayer de faire oublier que les opinions économiques de M. Macarez datent d'hier; que le pavillon protectionniste dont vous vous couvrez comme des corsaires cache une cargaison ennemie et dangereuse qui s'appelle: *opportunisme et traités de commerce.*

C'est l'indépendance de M. Fiévet qui vous paraît gênante, mise en parallèle avec la complaisance de M. Macarez pour les ministres libre-échangistes.

Vous voulez nous faire oublier qu'en 1879, alors que le ministre Tirard était à Lille en même temps que M. Pouyer-Quertier, M. Macarez était avec M. Tirard et M. Fiévet avec M. Pouyer-Quertier.

Vous voulez écarter de la mémoire des électeurs le souvenir importun des tergiversations et de l'insuffisance personnelle de votre candidat.

Vous cachez le plus que vous pouvez les attaches étroites qui lient le franc-maçon Macarez aux hommes de ce ministère néfaste, et vous espérez obtenir un encouragement pour votre politique, au moyen de cette candidature louche et équivoque.

Nous espérons, pour l'honneur et pour le salut de l'agriculture du Nord, que vous ne réussirez pas.

Les délégués sénatoriaux comprendront, ils ont déjà compris, qu'envoyer M. Macarez au Sénat serait donner un blanc seing au ministère et que voter pour M. Fiévet c'est, au contraire, demander le renvoi des ministres opportunistes et libre-échangistes, et l'application de réformes économiques financières, politiques, devenues indispensables.

ALFRED REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

AVIS AUX ÉLECTEURS. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

Commissions municipales. — Les 3e et 5e commissions se sont réunies vendredi, à quatre heures et demie du soir, à l'effet d'examiner la question de l'agrandissement du cimetière communal.

Adjudication. — Le samedi 7 février, à onze heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de la ville pendant l'année 1885.

Société d'émulation. — La Société d'émulation se réunira en séance ordinaire le vendredi 23 courant, à huit heures du soir.

Ordre du jour : 1° Rapport du trésorier sur la situation financière de la Société; 2° un chapitre d'histoire locale par M. l'abbé Tp. Leuridan; 3° Causerie artistique par le même ; 4° communications diverses.

Notre Chambre de commerce a reçu de M. le ministre : 1° Une collection d'échantillons de draps allemands recueillis à Newcastle par le consul français; ces articles trouvant un écoulement facile sur le marché de ce pays-là; 2° une autre collection de draperie venant du musée créé récemment à Saïgon.

Nos industriels trouveront ces collections au secrétariat de la Chambre (bibliothèque publique), rue Neuve, où ils pourront les consulter utilement.

Beaux-Arts. — La neuvième réunion des délégués des sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des sociétés savantes, c'est-à-dire, du mardi 7 avril au samedi 11 avril prochain.

Des lectures et des conférences publiques seront faites pendant les journées des 8, 9 et 10 avril, et les récompenses seront distribuées dans la séance générale que M. le ministre doit présider le samedi 11 avril.

En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque société ne pourra déléguer, pour la représenter, que trois de ses membres qui devront, dès l'ouverture de la session, le 10 avril, inscrire leur adresse à Paris sur un registre déposé dans la salle Gerson, à la Sorbonne.

Société de géographie. — Samedi 24 janvier, à huit heures un quart, conférence par M. Ardouin du Mazet. Sujet : *Tlemcen et la vallée de la Tafna. Récit d'un voyage en Afrique.*

Nous rappelons que ces conférences sont publiques et qu'elles ont lieu dans le local de la Bourse de Roubaix.

Une soirée bachique. — L'*Union chorale des Travailleurs* offrira une soirée bachique à ses membres honoraires, le dimanche 25 janvier, à 7 heures, au café de l'*Orphéon*, rue du Vieil-Abreuvoir.

La dernière soirée musicale donnée par l'*Alliance chorale* avait attiré beaucoup de monde. Le programme a été entièrement rempli par M. Trémel, le *dernier des troubadours*, qui accompagne sur sa guitare les bluettes et les romances qu'il chante et qu'il a composées lui-même. Depuis quelque temps, les diverses sociétés s'assurent le concours de M. Trémel, qui apporte à leurs soirées une note originale et fait savourer aux enfants de la langue d'oïl les beautés inconnues de la langue d'oc.

Les patineurs s'en donnent à cœur joie sur le canal et au delà du parc de Barbieux. Les plus hardis ne se contentent pas de patiner sur la partie du canal située sur le territoire de Roubaix; ils poussent leurs exploits jusqu'à la Belgique. Jeudi, de nombreux Roubaisiens sont allés de cette façon rapide et commode à Saint-Léger, à Espierres et à Helchin.

Il faut convenir que c'est un exercice aussi hygiénique qu'amusant : l'intérêt qu'on y trouve est égalé par le profit que l'on en retire pour la santé C'est le seul plaisir en plein air possible en cette saison. Il prête d'ailleurs à des fêtes de nuit fort belles et assez rares dans notre région.

Citons cependant une exception, qui a eu pour théâtre, avant-hier soir, l'étang du château de Beaumont, appartenant à M. Henry Bossut. La pièce d'eau était éclairée à giorno par des lanternes; cela constituait un décor quasi-féerique, au milieu duquel un groupe nombreux de jeunes gens se livrait aux évolutions gracieuses du patin.

Une fête internationale de gymnastique aura lieu cette année à Anvers. Les délégués de toutes les sociétés de gymnastique de la Néerlande, constituées en Ligue, se sont réunis le 18 janvier, à Utrecht, aux fins de s'entendre sur leur participation à ces fêtes : tous se sont prononcés pour ce projet. Jusqu'à ce jour, aucune société française n'a encore envoyé son adhésion.

Tribunal de simple police. — Dans son audience de jeudi, le tribunal a jugé un grand nombre de contraventions pour infractions aux règlements municipaux sur la fermeture des cabarets, le balayage des rues, l'écoulement des eaux réputées insalubres. Quelques disciples de Gambrinus, ayant trop fêté le nouvel an et le lundi des Rois, ont aussi comparu. Le tribunal s'est montré assez indulgent: aucune condamnation à la prison n'a été prononcée.

Les peines les plus fortes ont été les suivantes : 16 fr. d'amende à Emile Segard, ramoneur, qui, ayant sans doute fait une excellente recette, s'est enivré et, par ses extravagances, a provoqué un rassemblement ; 11 fr. d'amende à deux chanteurs nocturnes, Martin et Delbecque ; 11 fr. d'amende à Emile Vandesselaer, qui s'est livré, un beau soir, à un tel tapage que tous les habitants du quartier ont été réveillés en sursaut ; 11 fr. d'amende à un autre tapageur, Alfred Vanoverbeck. Le vacarme que celui-ci a fait — en plein jour — a causé un rassemblement de cinquante personnes.

Lys-lez-Lannoy. — La Société Saint-Sébastien, établie à l'estaminet Delattre, informe les archers des environs que le tir annuel dit *prix volant* aura lieu dimanche, 25 janvier. La mise sera de 1 fr. Le lendemain lundi, banquet annuel à deux heures de l'après-midi.

Ephémérides de la charité roubaisienne. —

16 janvier. — On célébrait chaque année, en ce jour, d'après une fondation de Jacquemine et Marguerite Pollet, (voir l'éphéméride du 29 mai 1576) un obit pour lequel on payait au curé 8 sous, au clerc 4 sous et aux pauvres de Roubaix 13 sous convertis en pains. (Archives de Roubaix G. G. 109 f° 61.)

16 janvier 1691. – Remboursement, à la table des communs pauvres de Roubaix, d'une lettre de rente héritière annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers, au rachat de 150 livres parisis. (Archives de Roubaix G. G. 227 n° 4.)

17 janvier 1680. — Le lieutenant et les échevins du marquisat de Roubaix établissent d'office à 150 livres la quote-part des religieuses de l'Hôpital Sainte-Elisabeth dans les frais de construction d'un nouveau conduit pour l'écoulement des eaux du *Bestiart*. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 25 verso.)

LILLE

Les élections sénatoriales. — Le vote, pour les élections sénatoriales du Nord, s'effectuera dans la salle des Fêtes de la préfecture. Les opérations au premier tour commenceront à huit heures du matin et se termineront probablement à midi ; douze sections électorales seront installées par le bureau principal, qui se composera de M. Paul, président du tribunal civil de Lille, président; des deux plus âgés et des deux plus jeunes des délégués présents comme assesseurs. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu de deux heures à cinq heures.

Société de géographie. — Jeudi, conférence très intéressante, 29, rue des Jardins, à Lille. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver des paysages remarquablement beaux, et, sans quitter un instant le département du Nord, le conférencier (M. Ardouin-Dumazet) a su captiver son auditoire par le récit des excursions qu'il a faites à l'automne dernier, dans les arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, lors des grandes manœuvres de la 1re division d'infanterie, Orchies, Saint-Amand, Famars, Cambrai, Solesmes, Gommegnies, Bavai ; telles ont été les étapes de l'excursionniste.

Les vallées industrielles de l'Escaut, de la Selle, de la Rhonelle, de la Sambre, de l'Helpe, de l'Oise, ont donné lieu à des descriptions pleines d'intérêt, et l'orateur, profitant de l'occasion qui était offerte à son patriotisme, a résumé, en quelques traits heureux, deux grands faits militaires qui ont eu notre région pour théâtre, vers la fin du règne de Louis XIV : les batailles de Malplaquet (près de Quiévrain), en 1709, et de Denain, en 1712, où, suivant l'expression de Napoléon Ier, « le maréchal de Villars sauva la France ». En résumé, excellente soirée pour les membres de la Société de géographie, qui remercient bien vivement M. Ardouin-Dumazet du concours si précieux qu'il ne cesse de leur apporter.

Session de février. — Par arrêté préfectoral, la session ordinaire de février des conseils municipaux du département s'ouvrira le 1er février prochain, et sera close le quinzième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi. — Elle ne pourra être prolongée qu'en vertu d'une autorisation pour l'arrondissement de Lille, et de celle de MM. les sous-préfets pour leur arrondissement.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur,

Voulez-vous me permettre de demander, par la voie de votre estimable journal, à M. D..., instituteur laïque, qui se reconnaîtra certainement sous cette initiale, s'il est exact qu'il a frappé brutalement à la figure, mercredi, un jeune enfant, sous le prétexte que celui-ci ne lui avait pas remis un livre d'histoire.

Ce pauvre enfant n'a plus de père pour aller corriger, comme il le mérite, ce brutal professeur; mais il est bon que celui-ci sache que, si je veux bien ne me servir que d'une initiale, pour cette fois, je ne manquerai pas, moi, protecteur de cet enfant, d'aller lui demander raison de ses actes de lâcheté, s'ils se renouvelaient.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations sincères. *Un ami de l'enfance.*

LA QUESTION DU COLLÈGE

RAPPORT *présenté au conseil municipal par* M. LOUIS CORDONNIER, *au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la question du renouvellement du bail de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.*

(Suite et fin.— Voir le numéro du 22 janvier.)

Projet de convention

Entre les soussignés, M. Julien Lagache, maire de Roubaix, agissant en exécution d'une délibération du conseil municipal de ladite ville, en date du 16 janvier 1885,

Et M. Henri Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, agissant au nom et comme mandataire de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, rue Saint-Georges, 28,

A été arrêté ce qui suit :

Vu la nécessité de créer à Roubaix un enseignement spécial, approprié aux besoins de notre industrie et de notre commerce, comprenant l'étude du français, de l'anglais et de l'allemand, de la comptabilité et de la tenue des livres, des mathématiques appliquées à l'industrie, du dessin industriel, de la physique et de la chimie expérimentale, de la géographie commerciale et de quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ;

Considérant que le programme, dit de l'enseignement secondaire spécial, paraît être actuellement celui qui résume le mieux cet ensemble de connaissances ;

M. le supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires s'engage à organiser dans le cours de la présente année scolaire, d'accord avec le conseil de perfectionnement, dont il sera parlé ci-après, l'enseignement spécial visé dans les deux paragraphes précédents.

M. le maire de Roubaix, reconnaissant d'ailleurs que cet enseignement exigera le concours de professeurs spéciaux, recrutés en dehors de la Société, et l'augmentation du mobilier, ce qui occasionnera des dépenses auxquelles les ressources de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires ne peuvent suffire, accorde à M. le supérieur ès-qualité une subvention annuelle, équivalant au dixième des dépenses établies par le budget de la dite Institution.

Cette subvention est fixée pour l'année scolaire 1884-1885, au vu des justifications produites, à la somme de 7,000 francs. En retour, M. le supérieur s'engage, à maintenir le prix de dix francs pour les externes surveillés et de cinq francs pour les externes libres, jusqu'à la troisième inclusivement pour l'enseignement classique et jusqu'à la troisième année du cours moyen de l'enseignement secondaire spécial, et de quinze francs pour les externes surveillés et de dix francs pour les externes libres des classes supérieures.

Il y aura, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou secondaire spécial au choix des familles. La ville les paiera aux prix ci-dessus indiqués.

Un concours aura lieu chaque année à l'Institution pendant la première quinzaine de septembre, soit trois semaines avant la rentrée. Un règlement sera établi par le conseil de perfectionnement qui déterminera le programme du concours et la composition du jury d'examen. La liste des candidats admissibles sera soumise, avec les pièces à l'appui, à l'approbation du maire.

M. le supérieur s'engage, en outre, à proposer à l'agrément du conseil de perfectionnement un sous-directeur, préposé principalement à la direction de l'enseignement secondaire spécial. Ce sous-directeur sera licencié ès-sciences.

Enfin, il est créé un conseil de perfectionnement composé de dix membres :

Le Maire de la ville de Roubaix,

Le président du tribunal de commerce,

Le président de la chambre de commerce,

Le supérieur de l'institution Notre-Dame-des-Victoires,

Six membres élus par les pères ou tuteurs des élèves qui suivent les cours de l'enseignement spécial et par un nombre égal de membres de l'Association des anciens élèves de l'établissement, majeurs de 25 ans, domiciliés à Roubaix et pris dans l'association par ordre d'ancienneté.

Ces six membres seront choisis à la majorité des suffrages exprimés, parmi les industriels et commerçants de la ville ou parmi les personnes ayant appartenu à un titre quelconque (professeurs ou anciens élèves) à une des écoles polytechnique, centrale, arts et métiers, arts industriels, école supérieure du commerce, école d'architecture, aux facultés des sciences et de médecine, et habitant Roubaix.

Les membres sont élus pour six ans et sont rééligibles.

Ces élections se feront à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires pendant les vacances de Pâques et sur la convocation du Supérieur de l'établissement.

En cas de décès ou de démission d'un membre élu, son remplaçant sera nommé par le Conseil de perfectionnement à la majorité absolue des membres.

Le Maire de Roubaix sera de droit Président du Conseil.

Le Conseil élira dans son sein un vice-président et un secrétaire.

Le Conseil aura pour attributions :

1° D'agréer, sur la présentation du supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, le sous-directeur et les professeurs d'anglais et d'allemand, de comptabilité et de tenue des livres, de mathématiques appliquées à l'industrie, de dessin industriel, de physique et de chimie expérimentale, et de tout autre enseignement technique adopté par le conseil de perfectionnement, à l'exclusion des professeurs chargés de l'enseignement religieux, philosophique, historique et littéraire.

Dans le cas où le sous-directeur ne donnerait pas satisfaction, le supérieur devra accorder son remplacement, si ce remplacement est demandé par le conseil de perfectionnement à la majorité absolue des membres du conseil, le supérieur entendu ;

2° De régler de concert avec M. le supérieur l'emploi de la subvention ;

3° De fixer le nombre d'élèves suffisant pour la création d'une nouvelle classe ;

4° D'augmenter le prix de l'externat si le budget de l'institution devenait insuffisant, mais seulement à la demande du supérieur ;

5° De réviser, de concert avec M. le Supérieur et le Sous-Directeur spécial tout ou partie du programme, si l'expérience démontrait que cet enseignement ne répond pas aux exigences du commerce et de l'industrie de Roubaix, sans jamais pouvoir s'immiscer sous aucun prétexte dans l'administration intérieure de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

Le Conseil se réunira au moins deux fois l'an, en Septembre et pendant les vacances de Pâques. M. le Sous-Directeur lui fera un rapport sur la manière dont fonctionne l'enseignement spécial.

Deux années avant l'expiration de la présente convention, chacune des deux parties contractantes devra se prononcer sur la question de renouvellement.

J'espère, messieurs, que vos votes ne tarderont pas à consacrer ce double projet, car ce premier acte important de votre administration répondra aux vœux de l'immense majorité de nos concitoyens. Respectueux du passé, nous gardons dans son intégrité notre enseignement classique, plus menacé tous les jours, et pourtant si nécessaire à la conservation et à la grandeur de l'unité nationale. En y ajoutant l'enseignement spécial, nous montrons combien les idées nouvelles nous trouvent accessibles dès qu'elles sont en rapport avec les véritables besoins de notre temps. Enfin et surtout, suivant en cela l'usage constant de notre cité, nous mettons la religion à la base de ces deux enseignements, la religion, cette gardienne vigilante de la tradition, cette amie attentive et sévère du progrès.

Les membres de la commission : Le rapporteur :

MM. G. HEYNDRICKX. LOUIS CORDONNIER

A. REBOUX.

Dr H. DERVILLE.

NORD

Houplin. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Durot, maire d'Houplin, ancien commandant de mobilisés, membre du comice agricole de Lille, décoré pour sa belle conduite pendant la guerre. M. Durot a succombé, à l'âge de 51 ans, aux suites d'une maladie des voies respiratoires, contractée pendant cette terrible campagne de 1870-71, maladie dont il n'était jamais parvenu à se guérir complètement.

Fresnes. — *L'empoisonnement.* — Voici quelques nouveaux détails sur cette affaire :

Les voisins des époux Lemaire, qui habitent avec leur fille rue du Four, à Fresnes, une maison dont ils sont propriétaires, ont été fort surpris de voir que la maison demeurait fermée toute la matinée. Car, habituellement, les époux Lemaire se levaient de fort bonne heure. Le barbier, venu pour raser Lemaire, ayant trouvé porte close en fit part aux voisins qui, avec le concours de l'autorité, pénétrèrent dans la maison. Là, un triste spectacle les attendait. Lemaire était mort dans son lit. La femme, couchée sur une table, la tête posée sur un oreiller, était également inanimée. La fille, la dame D... était étendue sur le parquet, mais donnait encore quelques signes de vie. D'abord, on crut à un accident, on pensa que les époux Lemaire et leur fille avaient été asphyxiés.

Le médecin fut appelé et donna des soins inutiles aux deux vieillards. Quant à leur fille, on dit qu'il fut même impossible de lui faire avaler quelques gouttes de lait. Bientôt on prononça le mot d'empoisonnement et l'on prétend que c'est la fille qui aurait empoisonné ses père et mère et se serait ensuite suicidée. D'autres disent que le suicide aurait été concerté entre les père et mère et leur fille et que des lettres trouvées dans la maison ne laisseraient aucun doute sur leurs intentions. La dame D... aurait tout préparé pour l'exécution de ce sinistre dessein.

La dame D..., depuis longtemps séparée de son mari, donnait depuis quelques jours les signes d'une grande exaltation, voulant, disait-elle, déposer une plainte contre ce dernier pour infidélités à son égard. On a télégraphié au fils des époux Lemaire qui habite l'Angleterre.

L'enquête continue.

Cambrai. — *L'incendie de la fabrique de Cauroir.* — L'enquête ouverte par l'autorité judiciaire sur l'incendie de la fabrique de sucre de Cauroir n'a pu établir la cause de ce sinistre.

Les pertes tant en bâtiments, matériel et marchandises sont évaluées à 250,000 fr. environ; elles sont couvertes par une assurance à la Société *Mutuelle* des fabricants de sucre.

Sin-le-Noble. — On annonce la mort, à l'âge de soixante-douze ans, de M. Joseph Wauthy, directeur et propriétaire de l'importante fonderie du faubourg de Valenciennes.

Douai. — Une mauvaise nouvelle pour la navigation : Par suite de l'abaissement de la température, le canal de la Sensée, dont le trafic est si considérable, se trouve obstrué par des glaces tellement épaisses qu'elles interceptent toute circulation.

La traversée de la Scarpe dans Douai continue à être libre, mais les bateaux montants vont commencer à s'amonceler entre Courchelettes, Lambres et Douai.